



Divorce - Liquidation de communauté

Par **Nanou55**, le **21/06/2016** à **13:38**

Bonjour Maître,

Je suis divorcée depuis décembre 2014. Ce divorce s'est très mal passé, j'avais engagé un divorce pour fautes, mon ex mari, handicapé, étant un pervers narcissique, ayant même eu des gestes incestueux envers notre fille. J'ai eu 2 avocats qui ne bougeaient pas sous prétexte que j'avais l'aide juridictionnelle. J'ai alors pris une troisième avocate, j'ai vendu ma voiture pour pouvoir régler ses honoraires et j'ai laissé tomber l'aide juridictionnelle. Cela a été pire puisque cette personne m'a soutiré de l'argent et n'a absolument rien fait dans mon divorce. J'ai écrit au bâtonnier, elle est maintenant en redressement judiciaire et n'a plus le droit d'exercer. Le jour du jugement de divorce, personne ne me représentait, aucune preuve n'a été présentée et j'ai eu un divorce à torts partagés. L'avocate de mon ex-mari a fait valoir que j'avais abandonné une personne handicapée.... bref, il a été considéré comme victime !!!! Maintenant nous en sommes à la liquidation de communauté mais rien ne bouge. Plus de contact avec le notaire depuis 1 an, l'avocat(mon 4ème) ne me répond même pas. J'ai écrit à la Chambre des Notaires. J'attends leur réponse.
Est-il absolument nécessaire d'avoir un avocat pour la liquidation de communauté ? Je suis absolument découragée et ne sais plus que faire.
Merci pour votre réponse